

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **ONZE DECEMBRE** deux mille dix-neuf à **20h30 heures**, le Conseil Municipal de la commune de Jougne, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence du Maire, Monsieur Denis POIX-DAUDE.

Étaient Présents : Denis POIX-DAUDE, Danièle BIESSE, Daniel GRAF, Isabelle ANDREZ, Jérôme CORDIER, Gérald GRESSET, Luc VEROT, , Michel MOREL, , Anne-Elisabeth SAUVAGE

Absents : Pascal DECHASSE, Josette TAMBURINI, Marie-Christine POIX, Marie-Pierre ROUDEAU,

Excusés : Thierry LABRIET procuration à Daniel GRAF, Jean-François VEILLET

Secrétaire de Séance : Daniel GRAF

Monsieur le Maire déclare le conseil municipal ouvert à 20H30.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le compte-rendu du conseil municipal du 13 novembre 2019 :

Monsieur Morel demande que soit ajouté sur le compte-rendu du 13 novembre 2019 le fait que le PPP soit à destination des services de santé.

Monsieur le Maire indique qu'il a questionné la Sous-Préfecture et qu'aucun programme de ce type n'est apparu sur l'arrondissement de Pontarlier.

Monsieur le Maire propose de supprimer le point 13 – COMPENSATION COLLECTIVE – FAIVRE RAMPANT –

Danièle BIESSE adjointe au maire présente la liste des virements de crédits sur dépenses imprévues de l'année 2019.

VC 1	- 022 – FONCTIONNEMENT	- 35 890 €
VC 2	- 022 - FONCTIONNEMENT	- 110 €
VC 3	- 020 - INVESTISSEMENT	- 70 000 €
VC 4	- 022 - FONCTIONNEMENT	- 7 100 €

1/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Danièle BIESSE présente la nécessité de modifier le tableau des emplois à savoir :

1 poste **agent administratif 2^{ème} classe** en 1 poste **agent administratif 1^{ère} classe**

1 poste **agent du patrimoine 2^{ème} classe** en 1 poste **agent du patrimoine 1^{ère} classe**

Création d'1 poste agent administratif par nécessité de service

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

2/ OUVERTURE DE CREDITS POUR DEPENSES NOUVELLES

Danièle BIESSE, adjointe au maire présente à l'assemblée la nécessité d'autoriser le Maire, avant le vote du budget 2020, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour des dépenses nouvelles dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

3/ DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

Danièle BIESSE, adjointe au maire présente à l'assemblée la nécessiter de présenter une décision modificative pour régulariser des opérations de taxe d'aménagement à savoir :

CHAPITRE INVESTISSEMENT / ARTICLE 10226 : - 63 626.79

CHAPITRE FONCTIONNEMENT/ ARTICLE 6218 : + 30 000.00 – ARTICLE 6226 : 30 626.79 – ARTICLE 65548 : + 3 000.00

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

4/DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR RECENSEUR DE LA POPULATION POUR 2020

Danièle BIESSE adjointe au maire, rappelle à l'assemblée la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement ;

Elle propose de désigner Sarah POLITO – secrétaire communale comme coordonnateur d'enquête du recensement, Dit que Sarah POLITO bénéficiera d'une augmentation de son régime indemnitaire fixée par arrêté du maire, Dit que Sarah POLITO percevra 26,40 € pour chaque séance de formation.

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

5/ DESIGNATION DES AGENTS RECENSEURS

Danièle BIESSE, adjointe au maire, informe l'assemblée que 5 vacataires seront recrutés du 7 janvier 2019 au 28 février 2020 pour les opérations de recensement de la population.

Les agents seront rémunérés à raison de (à adapter selon le choix de rémunération de l'agent)

- 0.66 € par feuille de logement remplie - 6.90 € par bordereau de district

- 1.40€ par bulletin individuel rempli. - 0.66 € par adresse collective

La collectivité versera un forfait de 180 € pour les frais de transport.

Les agents recenseurs recevront 26.40 € pour chaque séance de formation.

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

6/ TARIFS DE LOCATION DES SALLES DES FETES

Isabelle ANDREZ, adjointe au maire, propose de modifier les tarifs de location des salles des fêtes, 2 tarifs différents pour les habitants de Jougne et les non-habitants de Jougne.

Charles ROBBE :	habitants	non-habitants
3 jours	200 €	300 €
2 jours	150 €	250 €
1 Jour	120 €	200 €
0.5 jours	60 €	100 €
Location vaisselle	50 €	50 €
Location hifi vidéo	50 €	50 €
Nettoyage salle + vaisselle	300 €	300 €
Caution location	300 €	300 €
Caution location + hifi vidéo	500 €	500 €
Assiettes /verres non rendues		5€ /pièce
Couverts		8€/ pièce
Plats/ saladiers		10 €/pièce

St Eloi	habitants	non-habitants
3 jours	160 €	220 €
2 jours	120 €	180 €
1 jour	80 €	150 €
0.5 jours	50 €	50 €
Nettoyage salle	150 €	150 €

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

7/ FACTURATION DES EVACUATIONS DE VOITURES

Isabelle ANDREZ, adjointe au maire, rappelle un point qui a été ajourné lors du conseil municipal du 11/02/2015.

Elle précise qu'il est indispensable pour la commune de prévoir la refacturation des interventions du garagiste qui a évacué les voitures mal stationnées.

Elle propose de refacturer aux propriétaires concernées le montant payé par la Commune conformément à la facture du garagiste et d'ajouter les frais relatifs au temps/agent passé pour traiter le dossier. Voir point 10.

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

8/ CONVENTION ENEDIS PYLONE TDF

Jérôme CORDIER, adjoint au maire, expose à l'assemblée délibérante le projet de travaux d'Enedis pour l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation de distribution publique pour le déplacement du pylône TDF.

La parcelle concernée est AB 206

Une convention de servitudes est élaborée dans ce sens.

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

9/ RESTITUTION PARTIELLE DE CAUTION

Jérôme CORDIER, adjoint au maire, rappelle la délibération 2018-01-01 concernant l'attribution de la vente des anciennes usines ZEDEL sises à La Ferrière Sous Jougne sur la parcelle AK 8 aux conjoints Jeanneret.

Compte-tenu de la rétractation de M. Mme JEANNERET et d'un commun accord entre les parties, la commune conservera 2/3 de la caution et remboursera 1/3 à M. Mme JEANNERET.

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

10/ MODIFICATION DE FACTURATION DU SERVICES DES AGENTS

Monsieur le Maire rappelle la délibération N°2018-06-08 du 13/06/2019 qui prévoyait le tarif de facturation du service des agents aux personnes qui ont causés des désordres ou dommages sur la commune de Jougne

La facturation concerne le coût de main d'œuvre, ainsi que l'utilisation des équipements communaux pour des missions à caractère exceptionnelle, assurés par les agents techniques à l'occasion de dommages causés à la commune.

Il propose de revaloriser ces tarifs à savoir :

- Heure/agent technique 100 € majoré de 50% de nuit ou jours fériés
- Heure / agent administratif 100 €
- Usage de véhicule 200 €

Cette augmentation s'explique par une volonté de responsabiliser les personnes et de les dissuader de leurs mauvaises pratiques.

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

11/ DEMANDE DE L'AUBERGE DU LAQUEREZ

Monsieur le Maire rappelle la 1^{ère} demande de Monsieur Jean-Charles Cattin de l'Auberge du Laquerez en date du 22 mars 2019, demande qui après avis du conseil municipal du 10 avril 2019 n'avait pas été satisfaite.

Il fait lecture d'une nouvelle demande en date du 14 novembre 2019 concernant à nouveau la demande de révision de loyer.

Après un tour de table, Il propose de refuser d'accéder à sa demande

1 abstention : Michel MOREL

DELIBERATION VOTEE A LA MAJORITE

12/ REMBOURSEMENT DU PRET CRCA SUITE A SINISTRE

Monsieur le Maire propose de présenter une délibération pour le remboursement du prêt suite au sinistre du garage SD SERVICES.

536 110 € de remboursement de Groupama

Prêt à rembourser : 189 295.79 € / chapitre investissements : 346 814.21

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

INFORMATIONS DIVERSES :

Demande de M. Regnier la main-verte : réponse négative car plus de local disponible.

Demande de Mme Chaleroix : pour mémoire, le 28 août 2019, un courrier avait été adressé à Madame Chaleroix lui indiquant qu'aucune possibilité de renouvellement de location ne serait possible à compter du 1^{er} janvier 2019.

Une réponse sera apportée à Mme Chaleroix après négociation avec l'association Jougn'art.

La séance est levée à 22 heures

La secrétaire de séance,

Daniel GRAF



Fait à Jougne, le 11 décembre 2019

Le Maire,

Denis POIX-DAUDE

